# LES REVENDICATIONS SECTORIELLES DE L'ÉVÉNEMENTIEL

## 2024


**Luxembourg Event Association a.s.b.l.**

7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 Luxembourg

+ 352 439 444 723
info@leaevents.lu


LUXEMBOURG EVENT ASSOCIATION

# La Luxembourg Event Association a.s.b.l.

LEA (Luxembourg Event Association) a été fondée en 2020 afin de regrouper les principaux acteurs du secteur de l'événementiel luxembourgeois. La fédération a pour objet la défense des intérêts professionnels de ses membres tant sur le plan national que sur le plan international.

Durant la crise sanitaire, l'association s'est immédiatement montrée particulièrement dynamique et s'est d'emblée fixé plusieurs objectifs parfaitement complémentaires : défendre les intérêts des entreprises du secteur, devenir l'interlocuteur privilégié des instances gouvernementales, prendre des initiatives responsables visant à sauver les entreprises concernées et préserver l'emploi.

Elle s'engage pour une meilleure coordination du secteur, notamment en s'appuyant sur des concepts innovants et durables. En tant que Fédération affiliée à Luxembourg Confederation, LEA bénéficie ainsi d'une structure de support qui soutient cette jeune Fédération dans ses ambitions.

# Le secteur de l'événementiel

Le secteur regroupe des membres issus des différentes activités du secteur de l'événementiel :

| | |
|---|---|
| • Agence artistique<br>• Agence événementielle<br>• Agence de communication<br>• Animations<br>• Photographes<br>• Producteurs Vidéo<br>• Décoration et décoration florale<br>• Personnel spécialisé - intérim<br>• Organisateur de concerts/spectacles<br>• Imprimeur<br>• Objets publicitaires<br>• Prestataire de matériel audiovisuel<br>• Signalétique, impressions grands formats | • Constructeur de stands<br>• Loueur de matériel<br>• Loueur de mobilier<br>• Loueur de sanitaires<br>• Nouvelles technologies<br>• Transport<br>• Espace de convention-congrès-exposition<br>• Hôtel d'affaires<br>• Site événementiel<br>• Restaurant<br>• Traiteur |

**Tableau 1** *« Les activités du secteur »*

# Les 8 revendications du secteur

La Luxembourg Event Association a sondé le secteur en début 2023 dans le but de formuler des revendications représentant non seulement ses besoins, mais aussi sa force de proposition sur des thématiques durables et innovantes.

## 1) Flexibilisation du temps de travail

Le domaine de l'événementiel se trouve actuellement en prise avec une structure de travail inapte à la flexibilité. Néanmoins, l'activité événementielle est soumise à une saisonnalité prononcée, caractérisée par des périodes d'intense activité alternant avec des périodes de moindre dynamisme. Le récent contexte de la pandémie de COVID-19 a constitué un cas d'école illustrant que, lors de phases de stagnation, les entreprises ont été contraintes de recourir au chômage partiel pour survivre. Dans cette optique, le secteur revendique une flexibilisation du travail selon le caractère saisonnier et ponctuel des activités du secteur, visant à offrir davantage de marge de manœuvre aux sociétés.

## 2) Super-déduction fiscale pour accélérer la transition écologique & énergétique

La LEA soutient pleinement le projet de loi actuel visant à introduire un régime de super-déduction fiscale pour accélérer la transition écologique et énergétique. Cette initiative vise à encourager les entreprises du secteur événementiel à adopter des pratiques plus durables en offrant des avantages fiscaux. Cette approche aligne les intérêts économiques avec les objectifs environnementaux, contribuant ainsi à promouvoir des événements plus respectueux de l'environnement.
La Luxembourg Event Association (LEA) se positionne résolument en faveur du projet de loi actuel, ayant pour ambition de mettre en place un dispositif de super-déduction fiscale, destiné à catalyser la transition écologique et énergétique. Cette initiative a pour dessein d'inciter les entreprises du secteur de l'événementiel à embrasser des pratiques plus écoresponsables, en leur octroyant des avantages fiscaux. Ceci s'inscrit en harmonie avec les aspirations économiques, tout en concordance avec les objectifs environnementaux, œuvrant ainsi à l'essor d'événements respectueux de l'environnement.

## 3) Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les salariés

Dans le contexte de l'inflation grandissante, la LEA prend pleine mesure de l'impératif d'une gratification directe pour les employés, propice à renforcer leur pouvoir d'achat et à consolider leur loyauté envers leurs employeurs. Inspirée par des modèles tels que la prime Macron en France ou la "Energieprämie" en Allemagne, la fédération considère qu'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les salariés serait l'instrument le plus efficient pour atténuer l'impact de l'inflation sur leur revenu tout en récompensant les salariés pour leurs mérites.

## 4) Absentéisme

L'introduction d'une période de carence en cas d'absence ne constitue pas une innovation récente. En France, par exemple, il existe trois jours de carence pour le secteur privé. Selon la Fondation IDEA, le secteur public, pour des raisons électoralistes, en est dispensé depuis 2014, alors que son introduction en 2012 avait contribué à faire chuter l'absentéisme de plus de 40%. Un jour de carence pourrait également inciter davantage les « chômeurs » qui s'absentent moins de trois jours, dont la remise de certificat médical attestant l'incapacité de travail n'est souvent pas obligatoire, à retourner au travail.

## 5) Accompagnement du secteur dans la transition écologique & énergétique

Le secteur de l'événementiel est fortement touché par la loi du 9 juin 2022 relative à la gestion des déchets.
Depuis l'entrée en vigueur de cette législation, le secteur constate l'émergence d'une forme de concurrence déloyale, où certains organisateurs d'événements non professionnels ne se conforment pas aux nouvelles obligations en matière de réutilisation des matériaux. De plus, les aides financières en faveur des « Green Events » sont exclusivement destinées à ces derniers, voire même aux administrations communales, c.-à-d. le secteur public. Le secteur privé se trouve soumis à l'obligation sous la menace de sanctions, tandis que les entités mentionnées précédemment ne sont pas contrôlées et bénéficient même d'un incitatif financier pour se conformer. La LEA préconise un accompagnement équitable et équilibré, destiné à inciter les entreprises du secteur à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, plutôt qu'à les décourager par le biais de sanctions.

## 6) Création d'initiatives durables

La durabilité et l'économie circulaire se situent au cœur des préoccupations de la LEA. Dans cette optique, la fédération revendique sa participation accrue dans les délibérations gouvernementales à venir, dans le but de puiser dans la créativité du secteur pour dénicher des solutions innovantes. Néanmoins, la LEA constate avec regret que cette inclusion ne se manifeste pas encore de manière tangible à l'heure actuelle, avec pour conséquence que la dernière loi adoptée en la matière demeure truffée de pistes d'amélioration, face aux enjeux actuels.

## 7) Concurrence loyale entre les offres du secteur privé et du secteur public

Le domaine de l'événementiel revendique une concurrence équitable et loyale entre les offres émanant du secteur public et du secteur privé. Les tarifs pratiqués par les services événementiels du secteur public s'avèrent souvent inférieurs à ceux du secteur privé. Pour parvenir à une concurrence optimale, les prestations offertes par les deux sphères devraient converger à un niveau équivalent sur le marché.

## 8) Reconnaissance juste et équitable des formations données par les entreprises du secteur

À l'instar de ce qui précède, la LEA revendique ici la reconnaissance équitable des formations dispensées par les professionnels, tant dans le cadre des formations initiales, sous forme de stages ou d'apprentissages, que dans le contexte de la formation professionnelle continue. Le secteur subit une concurrence accrue émanant du secteur public, ce qui pousse bon nombre d'individus, notamment dans l'audiovisuel, la communication ou d'autres métiers manuels liés au montage et au démontage de scènes, à quitter le secteur privé peu après avoir achevé leur formation ou leur apprentissage, en quête d'opportunités au sein du secteur public (cf. page 2 « les activités du secteur »). Cette situation engendre des conséquences préjudiciables pour les métiers en question, étant donné que les entreprises, soucieuses de préserver leurs talents formés, tendent à moins recruter d'apprentis qu'auparavant. Afin de pallier ce problème, le secteur revendique l'instauration d'un mécanisme de compensation en cas de départ des salariés formés du secteur privé vers le secteur public, en vue de maintenir la qualité de la formation et de renforcer la stabilité du secteur.